

ANNEXE 12

CONVENTION DE PARTENARIAT

Etude de fréquentation du Vallon de l'Aiguebrun – Commune de Buoux

ENTRE : Le **Syndicat Mixte du Parc naturel Régional du Luberon**, ci-dessous désigné « le Parc », sis « **60 place Jean-Jaurès, BP 122, 84 400 APT** » représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, dûment habilitée par délibération du 24 janvier 2024 ;

ET : la **commune de Buoux**, sise « **1 place de la Mairie - 84480 BUOUX** », représentée par sa maire M^e PESSEMESSE Amélie, dûment habilitée par délibération du ;

ARTICLE 1 – CONTEXTE DU PROJET

Le Parc naturel régional du Luberon est un syndicat mixte qui regroupe la Région, les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence, 78 communes adhérentes et 6 intercommunalités. Le Parc est actuellement en procédure de révision de sa charte pour la période 2025-2040. Le projet de nouvelle charte comprend des mesures en faveur de la transition touristique et du développement d'offres touristiques éco-innovantes et éco-responsable, tout en assurant une gestion spatio-temporelle des flux touristiques à l'échelle du Parc.

Le Parc naturel régional du Luberon s'est donc mobilisé sur la gestion de la surfréquentation et travaille aux pics de fréquentation avec un premier axe de travail sur l'anticipation de ces phénomènes et la construction de réponses adaptées pour préserver les sites et la biodiversité qu'ils accueillent.

Pour entamer ce travail, un appel à marché de prestations intellectuelles a été lancé afin de réaliser une étude de fréquentation sur le site du Vallon de l'Aiguebrun, classé en Espace Naturel Sensible, disposant d'un patrimoine culturel et naturel fort et soumis à des pics de fréquentation.

L'étude de fréquentation se déroule de janvier 2023 jusqu'au deuxième semestre 2024, incluant la phase d'analyse pré-enquêtes, la phase d'enquêtes dites « terrain » et la phase de traitement, d'analyse et de restitution des résultats. Afin d'apporter des données quantitatives complémentaires, des compteurs routiers ainsi que des éco compteurs seront apposés autour et au cœur du site d'étude.

Le bureau d'études retenu est Traces TPI, représenté par son directeur associé, Julien FARAMA.

ARTICLE 2 – CADRE DU PARTENARIAT

Le Parc du Luberon est maître d'ouvrage sur ce projet, il organise et assure les réunions de suivi et de restitution de l'étude menée, en partenariat avec le bureau d'étude retenu.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition touristique et de la préservation de la biodiversité, la commune de Buoux affiche sa volonté de contribuer à l'étude de fréquentation sur le Vallon de l'Aiguebrun proposée par le Parc naturel régional du Luberon.

Cette étude a pour objectif de comprendre et d'analyser les comportements des visiteurs afin de proposer des solutions d'aménagement et de service pour améliorer non seulement l'accueil du public mais également assurer la préservation du site et de la biodiversité.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Le Parc naturel régional du Luberon aura pour missions :

- De prendre en charge la coordination et le suivi de l'étude en assurant le lien avec la commune, les partenaires et les habitants (animation des comités de suivi, communication autour de l'enquête, coordination des restitutions) ;

- De concevoir, suivre et réaliser les supports de restitution en collaboration avec le bureau d'étude sélectionné ;
- De relever les données quantitatives liées aux éco compteurs présents sur le Vallon de l'Aiguebrun ; de participer aux enquêtes en face à face et aux comptages de la fréquentation des parkings ;
- De communiquer sur le projet, tout au long de celui-ci ;
- D'accompagner, le cas échéant, les actions associées ;

La commune de Buoux aura pour missions :

- D'élire un représentant au comité de suivi du projet pour suivre l'ensemble de l'opération et contribuer aux actions et décisions ;
- De participer aux réunions de pilotage et de restitutions de l'étude ; de participer à l'analyse ; de témoigner sur la problématique du site ; de partager positions et avis, pour une réflexion collective et la proposition de préconisations

Le programme se déroule sur environ 15 mois, son achèvement est prévu pour le second semestre 2024.

ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES

Le Parc perçoit une subvention accordée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant de **30000 €**, soit 80% du coût total de l'étude.

Au titre de cette convention de partenariat, la commune de Buoux s'engage à participer au financement à hauteur de **2 000€ TTC** versés au Parc naturel régional du Luberon.

Le parc naturel régional du Luberon émettra en 2024 un titre de recettes pour le recouvrement de cette participation.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

En ce qui concerne la communication de valorisation de l'étude, le Parc naturel régional du Luberon s'engage à :

- Réaliser des supports afin de promouvoir l'enquête en ligne et partager les actions relatives via ses différents canaux de communication ;
- Assurer les relations avec la presse (réalisation dossier de presse et communiqué de presse)
- Réaliser les livrables en collaboration avec le bureau d'études retenu pour la mission
- Apposer le logo de la commune de Buoux sur les outils de communication produits

En ce qui concerne la communication de valorisation de l'étude, la commune de Buoux s'engage à :

- Communiquer sur l'étude (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, affiches ...)
- Mentionner le Parc naturel régional et les partenaires du projet, et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, principal financeur, à chaque diffusion, ainsi que

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification du programme d'actions ou des clauses contenues dans la présente convention fera l'objet d'un avenant convenu entre les Parties.

ARTICLE 7 – LITIGES

Chacune des parties est responsable de l'application de la présente convention pour ce qui la concerne. En cas de litige, les parties conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse ; à défaut un recours pourra être fait devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en deux exemplaires à Apt, le

Pour la commune de Buoux

La Maire,
Amélie PESSEMESE

Pour le Parc naturel régional du Luberon

La Présidente,
Dominique SANTONI